



conseil municipal du vendredi 31 mars 2006

Projet Z.A.C. « La Porte sud de l'Oise »

Bilan de la concertation

Par délibération n° 22 du 28 janvier 2005 (transmise en sous-préfecture le 10/02/2005 publiée le 14/02/2005 affichée le 22/02/2005 et publiée dans le recueil des actes administratifs N° 33), le conseil municipal a décidé d'approuver les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement du Site de la Porte Sud de L'Oise et d'approuver la mise en œuvre de la procédure Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), conformément aux articles L. 311-1 et suivants et R 311-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Dans ce même cadre, le conseil municipal a décidé d'engager préalablement à la décision de création, une concertation publique, au titre de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme, dont les modalités ont été définies par la délibération précitée.

Conformément à l'alinéa 6 de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, il convient de présenter à l'assemblée délibérante le bilan de cette concertation afin qu'elle puisse en délibérer.

Il convient de constater que conformément à la délibération prise le 28 janvier 2005, la concertation préalable a été conduite pendant toute la durée de l'étude du projet, avec les habitants, les associations locales, les commerçants et les autres personnes concernées et qu'elle a été réalisée intégralement de la manière suivante :

- ✓ Une annonce par voie de presse et par affichage en mairie indiquant le lancement de l'exposition et ses étapes a été publiée dans Le Parisien (édition 60) du 16 mars 2005 rubrique « Annonces légales » ainsi que dans « l'écho du Thelle » édition du 11 mars 2005 ;
- ✓ Une exposition publique présentant le projet et ses étapes d'évolution (Maison de quartier Camille Desmoulins, rue Aurélien Cronnier) du 16 mars 2005 au 31 mars 2006 inclus.
- ✓ Le registre mis à disposition du public fait état d'une seule remarque.
- ✓ Des pages spécifiques d'information sont accessibles sur le site www.ville-chambly.fr rubrique *Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) puis Z.A.C. de la Porte sud de l'Oise* avec la possibilité de communiquer ces remarques par courriel à : info.plu@ville-chambly.fr ;

Un seul courriel est parvenu. Il demandait des explications sur le réaménagement du chemin du Moulin à Draps et son accès à la route de Beaumont, ainsi que sur des éventuelles nuisances sonores (ou toute autre) à l'égard des résidents proches.

Il a été répondu que le projet répondait entièrement aux interrogations puisque le Chemin du Moulin à Draps sera totalement réaménagé avec une nette amélioration de son accessibilité à la route de Beaumont plus sécurisée. Dans cette partie, il est envisagé des bureaux et des services. Ces activités projetées ne devraient pas entraîner de nuisances sonores particulières.

- ✓ Un article dans *Le Journal de Chambly* (N° 36-novembre-décembre 2005 tirage : 5000 exemplaires) intitulé « *concertation sur le projet des portes sud de l'Oise* » a présenté le projet dans ces grandes lignes ;

- ✓ Une réunion publique de concertation s'est tenue le 27 janvier 2006 à 20 h 30 en Mairie (espace François-Mitterrand). L'annonce a été faite par voie d'affichage (certificat d'affichage du 14/01/2006), par distribution d'une information publique dans toutes les boîtes aux lettres de la commune. Par affichage sur la zone et par annonce parue dans *Le Parisien* (édition Oise) du 19/01/2006
- ✓ Deux articles dans la presse locale ont rendu compte de cette réunion publique (*Oise Hebdo* du 02/02/2006 : « réunion publique, vendredi 27 janvier, Pour le projet d'espace culturel, rendez-vous dans dix ans » - *L'Echo du Thelle* du 03/02/2006 : « La ZAC de LA Porte Sud de l'Oise se dessine »).

Par la suite, les documents présentés lors de la réunion publique de concertation du 27 janvier 2006 ont fait l'objet de six panneaux supplémentaires qui ont complété l'exposition du 30 janvier 2006 au 31 mars 2006. Ces documents étaient également consultables à la Mairie de Chambly cellule urbanisme aux heures d'ouvertures de la Mairie ainsi que sur le site internet www.ville-chambly.fr

La concertation sur le projet de la ZAC la Porte sud de l'Oise s'est déroulée dans de bonnes conditions.

La présence d'environ quarante-cinq personnes à la réunion publique du 27 janvier 2006, le courriel reçu, l'unique remarque sur le registre, les articles de presse locale permettent de considérer qu'il y a une adhésion au projet de la ZAC la Porte sud de l'Oise.

L'absence de remarque de fonds le démontre.

Ainsi, à l'occasion de la réunion publique de concertation du 27 janvier 2006 on peut retenir les principales questions formulées et qui peuvent être classées en trois thématiques :

La démolition des bâtiments existants

Le projet nécessite effectivement la démolition de l'ensemble des bâtiments existants. Principalement pour des raisons d'une meilleure implantation le long des voies et également pour des raisons esthétiques.

Le type d'activité commerciale envisagée

Il s'agira de commerces en rapport avec les loisirs (commerces de divertissement, commerces liés au sport et à la détente, commerces santé-beauté, commerces pour les enfants, et des commerces de restauration).

La surface envisagée du « village des loisirs » sera de 13 500 m² environ.

L'aménagement de la route de Beaumont (RD21) et la rue Juvet

Le périmètre de la ZAC inclus la Rd 21 afin de permettre son réaménagement. Les commerces situés le long de la rue Juvet bénéficieront ainsi d'une meilleure desserte et d'une attractivité renforcée.

En conclusion, cette concertation a permis de recueillir une adhésion au projet de création de la ZAC la Porte Sud de l'Oise.